



Le D. I. C.

Collectif de Défense des Intérêts
Communaux de Vaylats

e-mail: collectif.dic@orange.fr
site: www.collectifedic.fr



Deux exemples de sauvegarde d'une Eglise

Le Collectif de Défense des Intérêts Communaux de Vaylats a toujours été sensible à la conservation du patrimoine et l'a toujours fait savoir (cf les écrits et alertes sur L'Eglise St Pierre es liens de Vaylats).

Deux exemples lotois récents ne font que conforter ce que nous pensons depuis quelques années. Il n'y a pas de fatalité. On a suffisamment communiqué sur le sujet sans aucun retour de la municipalité de la commune.

Les deux exemples ci-dessous - petite commune de 270 habitants pour Gréalou et 72 habitants pour la commune de Orniac -sont intéressants à connaître. Et notamment sur la **forte détermination à l'échelon communal de « décider et entreprendre avec pour seule volonté réussir et sauver le patrimoine local. Quand tous les moyens envisageables sont réunis il faut aussi savoir les utiliser. Attendre que le temps passe ne fait rien à l'affaire. Si aucune action n'est engagée la dépréciation de ce patrimoine est inexorable. C'est un héritage qu'il faut protéger et transmettre »**

Encore faut-il essayer. La municipalité de Vaylats aurait dû au minimum réfléchir depuis bien longtemps sur un projet de **sauvegarde de ce type de bien patrimonial.**

Il convient de noter qu'elle vient tout récemment de budgéter en Juin - il était temps enfin !!! - des réparations de la toiture de l'église. Mieux vaut tard que jamais dit-on sauf que ça aurait dû être fait il y a...10 ans !

Très mauvais calcul de cette équipe municipale car dans le domaine de la préservation du patrimoine, plus on attend plus ça se dégrade...et plus ça coûte cher.

Et comme à son habitude sans AUCUNE INFORMATION au niveau des administrés. Indécrottable cette équipe municipale!

Exemple 1

Gréalou, petite commune de 270 habitants à l'Est du département du Lot

Une convention de partenariat a été signée entre la mairie et la Fondation du Patrimoine afin de recueillir 8 000 euros.

« Vendredi 16 juin 2023 l'Eglise de Gréalou était au cœur de toutes les attentions. En présence de la députée Huguette Tiegna, d'une partie du conseil municipal, d'élus du Département du Lot, du Père Rigal prêtre de la commune, le maire, Michel Vedrune, aux côtés de son adjointe Nathalie Masbou chargée du suivi des travaux a signé une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine représentée par ses délégués lotois Hélène Richard et Jean-Michel Quesne. En effet, il y a trois ans d'importants dégâts ont été constatés. L'eau de pluie s'infiltrait à l'intérieur de l'église.

Le retable, les pilastres et les peintures murales sont fortement endommagés tandis que l'autel est entièrement détruit par l'humidité et les termites.

Face à l'ampleur du chantier, s'est alors posée la question pour la mairie de désacraliser l'église pour la vendre ou de la restaurer.

« Il est impossible d'imaginer un village sans église. Demain par exemple on y célèbre un mariage. Il a donc été décidé d'engager des travaux.

Nous avons fait appel à la Fondation du Patrimoine pour nous aider à récolter des fonds car nous sommes persuadés qu'une majorité d'administrés participeront » a expliqué Michel Vedrune.

Le retable datant de la fin du XVIIIème siècle a été rénové et l'autel a été remplacé par l'Atelier Bonhore d'Albi. La 2ème phase des travaux, qui devrait démarrer en septembre, consiste à restaurer la toiture de cette église romane du XIIème siècle. L'architecte Caroline Lafon conduit, en collaboration avec l'entreprise Breil, ce chantier qui consiste à refaire la couverture de la nef et du chevet en lauzes calcaires et celle de la sacristie en tuiles canal rayonnantes. Le coût total de la restauration s'élève à près de 70 000 euros (l'État, la Région et le Département participent au financement).

« On compte dans le Lot 900 églises. Il est impossible de toutes les rénover. Nous sommes obligés d'arbitrer en fonction de leur intérêt patrimonial », a souligné Caroline Mey-Fau, vice-présidente du Département en charge du Patrimoine historique, de l'Archéologie préventive et des Archives départementales. Pour le maire de Gréalou, la restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption est d'autant plus légitime que cette dernière se trouve sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

C'est un héritage que l'on doit protéger et transmettre. »

C'est aussi le point de vue de la Fondation du Patrimoine (reconnue d'utilité publique) qui participe donc à la sauvegarde de l'édifice religieux en lançant une collecte de dons. Déductibles des impôts, ils peuvent être souscrits aussi bien par des particuliers que par des entreprises sur son site internet :

www.fondation-patrimoine.org/87696

La Fondation du Patrimoine a été créée en 1996 initialement pour mobiliser tous ceux qui souhaitent soutenir le patrimoine rural et non protégé. Depuis, son champ d'action s'est élargi à la protection de la biodiversité et la valorisation des espaces naturels protégés ou reconnus ainsi qu'à l'insertion professionnelle et la formation aux métiers du patrimoine. Elle collabore à la Mission Patrimoine soutenue par le ministère de la Culture et confiée à Stéphane Bern, mission qui s'est notamment traduite par l'opération du Loto du Patrimoine.

(Isabelle de Bontin pour MédiaLot)

Exemple 2

Orniac, très petite commune de 72 habitants, située entre Cahors et Figeac.

https://actu.fr/insolite/lot-la-mairie-vend-le-presbytere-pour-sauver-leglise-un-joyau-du-patrimoine_59791455.html

(Jean-Claude Bonnemère pour Actu Lot)